

## HANDIBAT - Module C - Accessibilité pour Tous : Etablissements Recevant du Public (ERP) et leurs

REF : MOD-211

DUREE : 1 jour  
7,00 heures

Nombre de participants max : 12

MODE : Présentiel

### PUBLIC

Artisans, conjoints (es), salariés et plus globalement, tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics.

### EQUIPEMENT PERSONNEL

#### OBLIGATOIRE

Aucun équipement de protection individuel nécessaire.  
Matériel de prise de notes.

### MOYENS ET SUPPORTS

#### PEDAGOGIQUE

- Présentation Power Point
- Paper board

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Mise en application pratique des cours théoriques
- Tour de table et échanges

### FORMATEUR QUALIFIE

Formateur, habilité par HB DEVELOPPEMENT

### ACCESSIBILITE

Module, lieu d'accueil et support adaptés.

**L'organisme étudie toutes les situations de handicap afin d'envisager une adaptation ou une compensation possible.**

Contactez votre référente handicap pour valider l'accessibilité de la formation envisagée avant votre inscription au **02 43 43 86 92**

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un marché économique potentiel
- Maîtriser et savoir mettre en œuvre la réglementation en vigueur
- Identifier les acteurs de l'accompagnement et du financement
- Pouvoir apporter des solutions concrètes et adaptées dans la mise en œuvre des travaux

### DESCRIPTION / CONTENU

- Accueil et présentation
- La réglementation des ERP – les prescriptions communes
- La réglementation des ERP – les prescriptions spécifiques
- Etude de cas
- Bilan de la journée

### MODALITES D'EVALUATION

A l'issue de la journée de formation, le stagiaire participe à un examen obligatoire (Questionnaire à Choix Multiples), nécessaire dans son parcours pour obtenir le droit d'usage de la marque HANDIBAT® et SILVERBAT®.

### PRE-REQUIS

- Avoir suivi au préalable le module A « Accessibilité et Adaptation de tout pour tous - les fondamentaux »
- Savoir lire et écrire le français
- Maîtriser l'arithmétique
- Disposer d'une aptitude physique compatible avec le métier visé par l'action de formation

### PUBLIC

Artisans, conjoints (es), salariés et plus globalement, tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics.

